



## Commission Régionale Féminine

### SAISON 2022 / 2023

### PROCÈS-VERBAL N°19

---

#### Réunion du mardi 03 janvier 2023

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### **COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - U18F**

**1/32èmes : samedi 07/01/2023**

**25458455 NOISY LE GRAND FC 1 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 07/01/2023**

Demande de NOISY LE GRAND FC pour reporter le match au samedi 28/01/2023 (motif : absence joueuses).

La Commission ne peut pas répondre favorablement à cette demande et précise que la date du prochain tour est fixée le samedi 28/01/2023 ; elle demande au club de NOISY LE GRAND FC de l'avertir dans le cas où il ne pourrait pas présenter une équipe pour cette rencontre.

**1/16èmes : matchs à jouer le samedi 28/01/2023**

Le tirage au sort des 1/16<sup>èmes</sup> de Finale se déroulera le mercredi 11 janvier 2023.

#### **CHAMPIONNAT REGIONAL U18F**

#### **Régional 3**

#### **Poule B**

**24576280 TREMBLAY FC 1 / CHELLES AS 1 du 21/01/2023**

Rappel :

La Commission reste en attente du terrain de repli qui devra être un terrain neutre situé en dehors de la ville de TREMBLAY au plus tard pour sa réunion du 17/01/2023.

Si un match de Coupe s'intercale avant le 21/01/2023, le terrain de repli concernera le match de Coupe.